



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRIEY

C.A.F. DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Contrat Enfance 2003 - 2007

**Schéma local de développement
de l'accueil des jeunes enfants**



1 - Inventaire des équipements existants, recensement de l'état et de la nature des besoins :

Les données nécessaires à l'analyse ont été intégrées dans le document « *Diagnostic de la petite enfance sur la communauté de communes du pays de Briey* », validé en octobre 2002.

Synthèse du diagnostic :

Rappel des principaux chiffres concernant le territoire intercommunal :

Population totale de la communauté de communes :

9 065 habitants, dont 4 858 dans la ville-centre de Briey (source INSEE RGP 1999, sans double-compte).

Population des 0-6 ans en 1999 :

561 enfants (source CAF).

Proportion d'enfants relevant du Régime Général :

84% (source CAF).

Estimation des effectifs des 0-6 ans en 2002 (source Diagnostic Enfance CCPB) :

250 enfants âgés de 0 à 3 ans dont 155 à Briey soit 62 %, et 25 à Mancieulles soit 10 %.

272 enfants âgés de 3 à 6 ans dont 156 à Briey soit 57 % et 38 à Mancieulles soit 14 %.

Taux d'activité des femmes (INSEE 99) :

75,5% des femmes de 20 à 39 ans (+9% entre 1990 et 1999).

61,0% des femmes de 40 à 59 ans (+19,4% entre 1990 et 1999).

Effectifs scolaires en maternelles - rentrée 2002 :

333 enfants scolarisés en Maternelle sur le territoire de la CCPB (8 écoles).

Accueil individuel régulier :

85 assistantes maternelles agréées en 2002.

218 places, dont 144 à la journée, 57 en périscolaire, 17 en horaires particuliers.

1 Relais Assistantes Maternelles communal à Briey (2002).

Accueil collectif régulier (crèches) ou occasionnel (halte-garderie) :

Absent du territoire.

Accueil périscolaire :

Environ 9 enfants (3-5 ans) de Mance et Mancieulles accueillis midi et soir au FEP de Mance en 2002.

Accueil CLSH (2002) :

Mercredi: environ 6 enfants/jour (3-5ans) accueillis à Briey, environ 10 enfants à Mance.

Petites et grandes vacances : environ 22 enfants/jour (3-5ans) accueillis à Briey, environ 50 enfants/jour à Mance, environ 15 enfants/jour à Génaville (grandes vacances).

Synthèse des atouts et des faiblesses du territoire :

□ Mode de garde des 0-3 ans

Points faibles	Atouts
<ul style="list-style-type: none">• Pas de diversité dans l'offre de garde : Accueil uniquement individuel Pas de mode d'accueil occasionnel Pas de mode d'accueil adapté à des besoins temporaires pour les résidents CCPB et pour les personnes présentes en journée sur Briey.• Nombre de places de garde globalement insuffisant d'où des extensions par dérogation pour répondre à un surplus d'heures	<ul style="list-style-type: none">✓ Bonne implantation des assistantes maternelles et souplesse du mode d'accueil✓ Soutien du Relais- Assistantes maternelles aux Assistantes maternelles et aux parents<ul style="list-style-type: none">- Aspects juridiques- Responsabilité d'employeurs (parents)- Accompagnement en cas de problèmes autour du contrat de travail.- Information sur les besoins de l'enfant et temps de rencontre.

□ Accueil pré-scolaire (2-5 ans)

Points faibles	Atouts
<ul style="list-style-type: none">• Dispersion des lieux d'accueil scolaires en maternelle : Seules les écoles de Briey et Mancieulles disposent de sections spécifiques pour l'accueil des 2/3 ans.• Contraintes du transport scolaire pour les petits à Briey	<ul style="list-style-type: none">✓ Scolarisation proche des lieux de résidence avec peu de contraintes de déplacements.✓ Les écoles continuent à exister dans les villages.

□ Accueil péri-scolaire (3-6 ans)

Points faibles	Atouts
<ul style="list-style-type: none">• Garderies péri-scolaires peu nombreuses.	<ul style="list-style-type: none">✓ L'accueil péri-scolaire repose sur les assistantes maternelles.✓ Sur Mance : accueil péri-scolaire midi et soir des enfants des écoles de Mance et Mancieulles.

□ Accueil parents - enfants (0-6 ans)

Points faibles	Atouts
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du groupe d'éveil des « petites pommes » pour mères en difficulté à Briey. • Actuellement aucun espace ou temps de socialisation spécifique parents – enfants et adapté aux petits. : <p>Pas de lieu à proposer par les professionnels aux parents inquiets ou en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constat global de difficultés croissantes autour de la parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience positive et fortement mobilisatrice des animations ludothèque à Briey. <p>Accueil permanent depuis septembre 2002 les mercredis et certains dimanches à Briey-en-Forêt.</p>

□ Accueil en CLSH

Points faibles	Atouts
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune structure d'accueil ne dispose de locaux adaptés à l'accueil des petits. • L'accueil des mercredis à Briey et à Mance propose un accueil mixte dans une seule salle pour les 3-12 ans : mode d'accueil non adapté aux 3 ans. • Pas d'harmonisation des tarifs, ni recherche de complémentarité des plannings d'intervention ou des contenus pédagogiques : <p>D'où, mise en concurrence systématique des différentes offres de CLSH sur la CCPB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre d'accueil les mercredis, petites vacances et grandes vacances <p>3 structures d'accueil et 3 sites d'accueil sur la CCPB : Briey, Mance, Génerville.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre d'accueil qui cherche à développer une souplesse autour de la journée : <p>Avec ou sans repas – accueil à la demi-journée - adaptation des horaires en fonction des attentes des parents</p>

2 – Les objectifs généraux du schéma de développement :

Le schéma de développement du Contrat Enfance de la communauté de communes du pays de Briey doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Résoudre les problèmes de pénurie de places de garde pour les 3 mois - 3 ans en **créant un nombre supplémentaire de places.**
- **Offrir un plus grand choix aux familles** en créant des places de garde en **accueil collectif**, tout en **encourageant l'augmentation** du nombre de places de garde en **accueil individuel.**

- **Offrir un mode de garde souple** répondant aux différents besoins repérés sur le territoire au niveau d'un accueil régulier (à temps plein et à temps partiel) et d'un accueil occasionnel.
- **Permettre une socialisation** des tous-petits et une préparation à l'entrée en classe maternelle.
- **Offrir un lieu central** permettant de faciliter les contacts entre les familles et les professionnels de la petite enfance.
- **Développer des modes de garde adaptés aux 3 – 6 ans** (enfants scolarisés) en période scolaire et en période de vacances.
- Prendre plus particulièrement en compte les attentes mais aussi les difficultés **des jeunes mères ou des mères isolées**.
- Développer des services en matière de petite enfance **irriguant toutes les communes du territoire intercommunal**, et participant notamment au **maintien des écoles rurales**.
- **Rendre le territoire intercommunal plus attractif** pour les jeunes ménages et favoriser le maintien des jeunes ménages sur le bassin de vie.

3 – Le programme d'actions du schéma de développement :

Le schéma de développement de la communauté de communes du pays de Briey prévoit la mise en œuvre du programme d'actions suivant (détaillé dans le point 5 « fiches actions ») :

- La réalisation d'une **étude de définition du programme de création d'une Maison de l'Enfance**. (2003)
- **Le fonctionnement d'une Maison de l'Enfance à Briey** (ouverture 2006), qui comprendra quatre fonctions :
 - **Une structure multi-accueil** (accueil collectif régulier et occasionnel d'enfants de 3 mois à 3 ans) d'une capacité de 35 places.
 - **Le RAM intercommunal** recentré sur la Maison de l'Enfance, qui permettra aux assistantes maternelles du secteur de profiter des services et des équipements disponibles dans l'équipement.
 - **Un lieu d'accueil parents enfants** (LAPE).
 - **Un point d'information** globale en direction des familles.
- La création d'un **Relais Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal**, s'appuyant sur le développement du RAM de Briey (créé dans le cadre du précédent Contrat Enfance communal de la ville de Briey). (2003)
- La création d'un **réseau de lieux d'accueil périscolaire** pour les moins de 6 ans, sous statut CLSH. 4 lieux sont programmés : à Briey, Avril, Génaville et Mance. (2004 - 2005)

4 – Objectifs financiers :

En 2002, les dépenses de fonctionnement en direction de la petite enfance sur l'ensemble du territoire sont évaluées à 66,11 euro par enfant, soit un total de 37 087,71 euro (source CAF).

L'objectif financier minimum supplémentaire à atteindre par la communauté de communes du pays de Briey au terme du Contrat Enfance en dépense de fonctionnement est fixé à 15,24 euro par enfant de moins de six ans, soit :

561 enfants x 15,24 euro = 8 549,64 euro de dépense annuelle nouvelle de fonctionnement,

soit un objectif de dépense annuelle totale de fonctionnement de 45 637,35 euro en 2007.

**Dépenses annuelles de fonctionnement de la CCPB estimées au 31 décembre 2007
(fondées sur le programme d'actions) :**

Actions nouvelles ou développées	Dépenses résiduelles de la CCPB estimées en fin de contrat	Pourcentage de public 0 – 6 ans concernés	Dépenses résiduelles estimées en fin de contrat proratisées aux 0 – 6 ans.
Etude de définition du programme Maison de l'Enfance.	11 122 euro	100%	11 122 euro
Maison de l'enfance (multi-accueil)	188 000 euro	100%	188 000 euro
Expérimentation activité accueil parents-enfants	<i>A définir</i>	100%	<i>A définir</i>
Point Information Familles	4 000 euro	100%	4 000 euro
RAM	36 000 euro	100%	36 000 euro
Accueils périscolaires Avril, Briey et Génerville	111 000 euro	40%	44 400 euro
Accueil périscolaire Mance	43 000 euro	40%	17 200 euro
Coordination petite enfance	23 175 euro	30%	6 953 euro
TOTAL TTC	406 287 euro		307 675 euro

5 – Fiches actions : =====>

Fiche-action n° 1 : Etude de définition du programme Maison de l'Enfance

Action nouvelle

Localisation :

CCPB, implantation de l'équipement sur la ville de Briey.

Contenu :

- Définir les priorités du futur équipement (pour les enfants, les parents, les professionnels, les élus).
- Rédiger les fondements d'un projet éducatif et social (objectifs, modalités d'accueil, moyens mis en œuvre, capacités d'accueil, qualification du personnel)
- Participer à l'élaboration du programme pour le projet architectural (fonctionnement de l'équipement, prescriptions qualitatives), en collaboration avec le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle, titulaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la CCPB.

Etude réalisée par Catherine Pereira, consultante spécialisée chez *Etudes & Conseil*, en s'appuyant sur un groupe de travail « maison de l'enfance » de la CCPB, composé d'élus, de techniciens et de professionnels du secteur.

Mode de gestion :

Sans objet

Calendrier prévisionnel de réalisation :

D'avril à décembre 2003.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'étude	11 122	CCPB	11 122
Total euro TTC	11 122	Total euro TTC	11 122

Fiche-action n° 2 : Création d'un multi-accueil

Action nouvelle

Localisation :

Ville de Briey, au sein de la Maison de l'Enfance.

Contenu :

- **Structure multi-accueil** permettant l'accueil régulier (de type crèche) pour les 3 mois – 3 ans et l'accueil occasionnel (de type halte-garderie) pour les 3 mois – 3 ans avec ouverture possible pour les 3 – 6 ans scolarisés.
- Capacité d'accueil envisagée de 35 places (25 à 30 places régulières, 5 à 10 places occasionnelles, évoluant en fonction de la demande). Jusqu'à 38 enfants pourront être accueillis certains jours (règle des 10%, décret d'août 2000).
- 2 places seront réservées en priorité pour l'accueil d'urgence.
- Fonctionnement envisagé : 5 jours/semaine, 11 à 12 heures/jour, 45 semaines/an.

Cette structure intercommunale sera intégrée dans la Maison de l'Enfance, en complément du Relais Assistantes Maternelles, du Lieu d'Accueil Parents-Enfants et du point informations Familles. Un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Exceptionnelle à l'Investissement de la CNAF a été déposé auprès de la CAF de Meurthe-et-Moselle (voir schéma fonctionnel de la Maison de l'Enfance page suivante).

Mode de gestion :

8 à 10 personnes pour l'encadrement, gestion déléguée à une association spécialisée par le biais d'une convention.

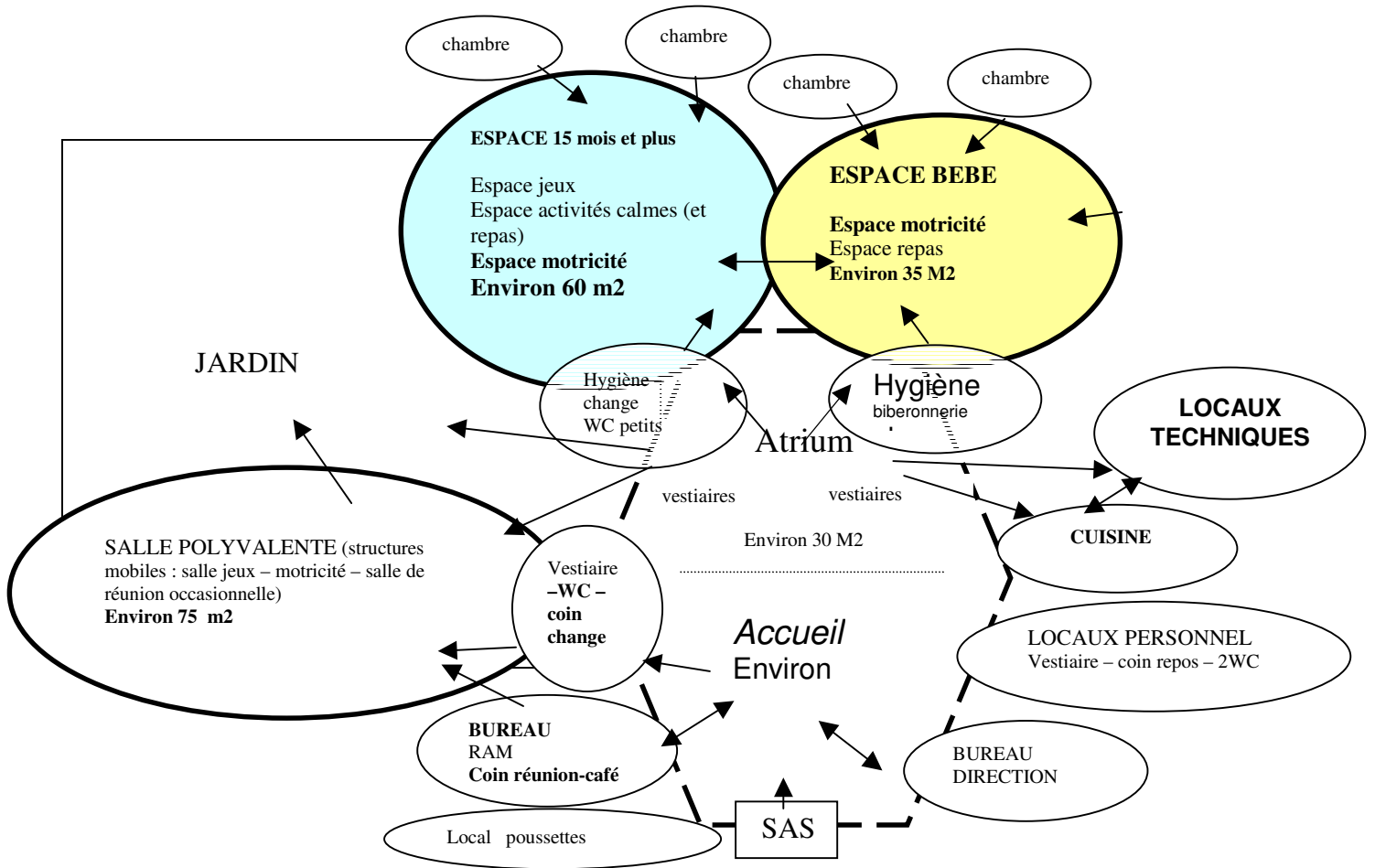
Date prévisionnelle d'ouverture :

Courant 2006.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	308 000	Participation des usagers	89 000
Autres charges de fonctionnement	69 000	Prestations de services CAF	90 000
		Subvention Conseil Général	10 000
		CCPB	188 000
Total euro TTC	377 000	Total euro TTC	377 000

Maison de l'Enfance CCPB : schéma fonctionnel



Fiche-action n° 3 : Expérimentation d'une activité d'accueil parents-enfants

Action nouvelle

Localisation :

Ville de Briey. Possibilité d'activités décentralisées sur le territoire intercommunal. Expérimentation dans les locaux actuels du RAM. Implantation à terme au sein de la Maison de l'Enfance.

Contenu :

Favoriser le lien parents-enfants, le dialogue avec des professionnels, les échanges entre parents.

Accès libre et gratuit, fondé sur le volontariat et l'anonymat.

Expérimentation sur 1 ou 2 demi-journées d'ouverture par semaine. Fonctionnement envisagé à terme : 4 demi-journées par semaine.

Mode de gestion :

Géré par la CCPB. Instauration de partenariats avec des institutions ou des associations locales pour la mise à disposition de personnel.

Date prévisionnelle d'ouverture :

Expérimentation dès 2004. Implantation dans la Maison de L'Enfance en 2006

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Coût de mise à disposition de personnel		CCPB	
Frais divers de fonctionnement			
Total euro TTC	A définir	Total euro TTC	A définir

Fiche-action n° 4 : Création d'un Point Informations Familles

Action nouvelle

Localisation :

Ville de Briey, au sein de la Maison de l'Enfance.

Contenu :

Développement d'une action globale d'information et de communication en direction des familles du territoire.

Contenu :

- Elaboration d'un guide d'information petite enfance.
- Intégration d'information sur la petite enfance dans le site Internet de la CCPB.
- Mise à disposition d'un fonds documentaire (revues, dépliants, documentations officielles).
- Organisation de permanences décentralisées d'accueil à la Maison de l'Enfance par des partenaires locaux oeuvrant dans le domaine de l'enfance (médecin PMI, centre hospitalier de Briey, assistantes sociales, CODES, CEDIFF-BAIE...).

Date prévisionnelle d'ouverture :

Expérimentation du point d'information dans les locaux actuels du RAM dès 2004. Délocalisation du service au sein de la Maison de l'Enfance courant 2006.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Acquisition de documents	1 000	CCPB	4 000
Acquisition de mobilier type « borne de documentation »	1 000		
Elaboration et actualisation du guide intercommunal de la petite enfance	2 000		
Total euro TTC	4 000	Total euro TTC	4 000

Fiche-action n° 5 : Développement du Relais Assistantes Maternelles intercommunal

Action existante issue du Contrat Enfance de la ville de Briey

Localisation :

Ville de Briey. Permanences délocalisées sur le territoire de la CCPB.

Contenu :

- Contribuer à optimiser les conditions de l'accueil individuel de l'enfant : constituer un lieu convivial offrant des informations, un soutien technique et des conseils sur l'accueil de l'enfant à domicile, contribuer à la professionnalisation de l'accueil, favoriser les rencontres et les échanges entre parents, enfants et assistantes maternelles à l'occasion d'animations.
- Jouer un rôle d'observatoire des besoins locaux et des conditions d'accueil.
- **Les services proposés :** accompagnement administratif et conseils auprès des assistantes maternelles et des parents lors de permanences téléphoniques ou sur place avec ou sans rendez-vous (modèles de contrats et de bulletins de salaires, documentations diverses, prêts de revues et de matériels...). Editions trimestrielle d'un journal pour les assistantes maternelles « *Entre Nous-Nous* »
- **Organisation d'animations et d'actions de formation :** réunions à thèmes, soirées débat, activités d'éveil, rencontres festives, en collaboration avec des partenaires locaux (Centre Hospitalier de Briey, CODES 54, médecin PMI...).

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 (accueil sur rendez-vous) et de 13 h 30 à 17 h 30 (accueil public/téléphonique).

Sa localisation définitive est prévue dans la future Maison de l'Enfance de la CCPB.

Mode de gestion :

Le RAM est animé par une salariée de la communauté de communes à temps complet, sous la responsabilité de la coordinatrice des services à la population de la CCPB.

Date de création :

RAM communal (ville de Briey) depuis 2000, intercommunal (CCPB) depuis janvier 2003.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	40 000	Prestation service CAF	24 000
Autres charges de fonctionnement	20 000	CCPB	36 000
Total euro TTC	60 000	Total euro TTC	60 000

Fiche-action n° 6 : Création d'un réseau de lieux d'accueil périscolaire et CLSH mercredis et petites vacances scolaires

Action nouvelle

Localisation :

Communes de Briey, Avril et Les Baroches-Génerville.

Contenu :

- Développer des solutions pour l'accueil des enfants de moins de six ans scolarisés sur le territoire intercommunal, par la création de **lieux d'accueil périscolaire**. En complément, **une activité CLSH** est également prévue pour **les mercredis** et **les petites vacances scolaires**.
- Le lieu d'accueil périscolaire de Briey concernera uniquement les enfants scolarisés en maternelle à Briey, Celui d'Avril la totalité des enfants scolarisés dans la commune, et celui de Les Baroches-Génerville la totalité des enfants scolarisés dans le regroupement pédagogique (écoles de Les Baroches, Génerville, Lantéfontaine et Lubey).
- **Horaires prévus** : l'activité périscolaire fonctionnerait 1 heure le matin, 2 heures à midi et 1 heure le soir. En période de CLSH, le lieu accueillerait des enfants toute la journée.
- Le transport des enfants en bus est programmé pour Briey et Les Baroches-Génerville. Le site d'Avril ne nécessite aucun transport, l'école étant située à proximité du lieu d'accueil périscolaire.
- Tarifs prévisionnels : 1,1 euro de l'heure par enfant en périscolaire (hors repas), 1,2 à 3,8 euro de la journée en CLSH (hors repas), selon les revenus des parents.
- **Nombre maximum d'enfants à accueillir à terme** (prévisionnel fondé sur l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic petite enfance) : 130 enfants, dont 72 de moins de six ans. 12 enfants de moins de six ans sur Avril (sur 30), 50 sur Briey (sur 50), 20 sur Les Baroches-Génerville (sur 50).

Taux d'occupation moyen retenu : 80%.

Taux d'enfants de moins de six ans retenu pour les sites d'Avril et de Les Baroches-Génerville : 40%.

Mode de gestion :

13 animateurs à terme pour l'encadrement des activités pour l'ensemble des sites (3 à Avril, 5 à Briey, 5 à Génerville). Gestion déléguée à des associations par le biais de conventions.

Date prévisionnelle d'ouverture :

Avril : 2nd trimestre 2004 - Briey : 4^{ème} trimestre 2004 - Génerville : Fin 2004 – Début 2005

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	210 000	Participation des usagers	84 000
Autres charges de fonctionnement	50 000	Prestations de services CAF	65 000
		CCPB	111 000
Total euro TTC	260 000	Total euro TTC	260 000

Fiche-action n° 7 : fonctionnement d'un lieu d'accueil périscolaire

Action existante à développer

Localisation :

Commune de Mance.

Contenu :

- Développer quantitativement et qualitativement l'actuelle activité périscolaire et CLSH (mercredis et petites vacances scolaires) existant sur la commune de Mance, pour répondre aux besoins des familles résidant sur Mance, Mancieulles, Bettainvillers et Anoux, et pour les enfants scolarisés dans les écoles de ces communes.
- Principes de fonctionnement identiques à ceux prévus pour les autres lieux d'accueil de la CCPB (Avril, Briey et Génaville : fiche action n°6).
- **Nombre maximum d'enfants à accueillir à terme** (prévisionnel fondé sur l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic petite enfance) : 50 enfants, dont 20 âgés de moins de six ans.

Taux d'occupation moyen retenu : 80%.

Taux d'enfants de moins de six ans retenu : 40%.

Mode de gestion :

5 animateurs à terme pour l'encadrement des activités. Gestion déléguée à l'association FEP de Mance, par le biais d'une convention.

Date prévisionnelle d'ouverture :

Démarrage de la convention CCPB/FEP Mance début 2nd trimestre 2004.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	81 000	Participation des usagers	32 000
Autres charges de fonctionnement	19 000	Prestations de services CAF CCPB	25 000 43 000
Total euro TTC	100 000	Total euro TTC	100 000

Fiche-action n° 8 : Coordination de la politique petite enfance de la CCPB

Action nouvelle

Contenu du poste :

- Coordination du Relais Assistantes Maternelles, en collaboration avec l'animatrice du RAM (gestion du budget, relations avec la CAF, contacts et élaboration des projets d'animation avec les partenaires...)
- Animation du réseau de lieux d'accueil périscolaire, en collaboration avec les structures chargées de gérer chaque site.
- Développement du projet de création d'un lieu d'accueil Parents-Enfants.

La personne est plus globalement chargée de coordonner les services à la population de la CCPB (enfance, jeunesse, personnes âgées). Environ 30% de son temps de travail sont spécifiquement dédiés à la gestion des services petite enfance.

Date prévisionnelle d'ouverture :

Personne en poste depuis décembre 2002.

Budget prévisionnel annuel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Salaire annuel brut	16 781	CCPB	23 175
Autres charges de fonctionnement	6 394		
Total euro TTC	23 175	Total euro TTC	23 175